

CONSEIL MUNICIPAL
du 17 février 2014

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2014, s'est réuni ce jour, lundi 17 février 2014 à 19 h 30, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

Membres élus : 27
Présents : 19

Membres en fonction : 26
Absents : 7, dont procurations : 5

Membres présents :

Monsieur Georges SCHULER, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Mme Christine REICHERT	1 ^{ère} Adjointe au Maire	Absente excusée, procuration à M. MONDON
M. Max MONDON	2 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER	3 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Patrick ECKART	4 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Huguette ADRIAN	5 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Julien KELLER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

1	M. Jean-Paul MAYER	Présent
2	Mme Maryvonne JOACHIM	Présente
3	Mme Marcelle-Elisabeth KOEHLER	Présente
4	M. Norbert ANZENBERGER	Présent
5	M. Marcel BETETA	Présent
6	Mme Solange PONCELET	Présente
7	M. Claude BERGER	Présent
8	M. Valentin SCHIERER	Présent
9	Mme Françoise WURSTHORN	Absente excusée avec procuration à M. ECKART
10	Mme Georgia SCHUTZ	Absente excusée avec procuration à M. SCHULER
11	Mme Mireille WINTZ	Présente
12	Mme Dominique DUTT	Présente
13	M. Eric MOINE	Présent
14	M. Eric WILLMANN	Présent
15	Mme Cécile BRONNER-APPOCHER	Absente excusée avec procuration à M. WILLMANN
16	Mme Najet BOUKRIA	Présente
17	Mme Stéphanie MARRET	Absente excusée avec procuration à Mme BOUKRIA
18	M. Thierry PAPERI	Absent non excusé
19	M. Sébastien NARDUCCI	Absent non excusé

ORDRE DU JOUR

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2013

POINT 2 : Travaux de rénovation de la Salle des fêtes : résultat de l'appel à candidatures de maîtres d'œuvres

POINT 3 : Fixation de l'indemnité due en raison de l'acquisition par expropriation de la parcelle cadastrée Section 6, N°750 et du prix d'acquisition amiable de la parcelle cadastrée N°748/747

POINT 4 : Demandes de subventions :

- Section Handball : au vu des éléments transmis par la Section Handball du C.S.R., et conformément à l'aide accordée par le Conseil Général ;
- Association Française des Sclérosés en plaques ;
- Projet ACMISA.

POINT 5 : Affaire du personnel

POINT 6 : Prix des maisons fleuries et décorations de Noël

POINT 7 : Divers/informations diverses

- Communication : dossier Raffinerie par Monsieur le Maire ;
- Information sur le choix de l'aménageur de la ZAC Nord de REICHSTETT.

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2013

Le procès-verbal a été transmis par courriel aux conseillers municipaux. Il n'a fait l'objet d'aucune observation et est, par conséquent, *adopté à l'unanimité*.

POINT 2 : Travaux de rénovation de la Salle des fêtes : résultat de l'appel à candidatures de maîtres d'œuvres

La Commission spéciale pour l'appel à candidatures des maîtres d'œuvres a entendu les candidats et désigné le lauréat.

Le Conseil Municipal est invité à entériner ce choix et à autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Par la même occasion, le Conseil est invité à autoriser le Maire à signer les contrats relatifs aux études préalables (diagnostics, OPC, bureau d'études sécurité, etc.).

Monsieur Patrick ECKART rappelle que les opérations se sont déroulées, conformément au code des marchés publics, sur la base « d'une procédure adaptée » avec dialogue et négociations, afin de choisir le maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de la Salle des fêtes.

Conseil Municipal du 17 février 2014

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) a apporté son soutien pour définir un programme et assister la Commune dans son choix. La Commission d'appel d'offres a été complétée par des adjoints, en fonction de leurs délégations, et par Monsieur Marcel BETETA pour ses connaissances techniques.

Parmi les 20 dossiers d'architectes parvenus en Mairie, 3 ont été retenus. Deux ont été considérés ex aequo. Ils ont été réauditionnés, et c'est finalement l'équipe WEBER-KEILING qui a été retenue.

Le Maire indique qu'il n'y encore aucun projet : il ne s'agissait pour le moment que du choix de l'équipe de maîtres d'œuvres, sur la base d'un programme élaboré avec le concours du CAUE. L'équipe retenue va désormais avoir à travailler pour présenter un projet à la municipalité.

Il souligne et rappelle que la Salle des fêtes n'est plus aux normes depuis 1998, et qu'il est donc temps de faire les travaux.

Vu la proposition du jury, réuni le 15 janvier 2014, de sélection du ou des lauréats ;

Vu la consultation des bureaux d'études et de contrôle, pour les missions annexes à la maîtrise d'œuvre (sécurité, suivi de chantier, etc.) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe retenue, WEBER – KEILING,

AUTORISE le Maire à signer les contrats de missions annexes à la maîtrise d'œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 3 : Fixation de l'indemnité d'expropriation de la parcelle cadastrée Section 6, N°750 et du prix d'acquisition amiable de la parcelle cadastrée N°748/747

Le Maire donne les explications : l'expropriation pour cause d'utilité publique de la parcelle cadastrée Section 6, N°750, située dans l'emprise du chemin qui longe le plan d'eau et relie la Rue de Picardie à la Rue du Commerce a été prononcée par le Juge de l'expropriation. La Commune et l'exproprié s'étant entendus d'une part sur le montant de l'indemnité et d'autre part sur le prix d'acquisition amiable du terrain cadastré Section 6, N°748/747. Le Conseil Municipal doit délibérer sur ces montants, notamment en considération de la valeur vénale estimée par le Service des Domaines.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2013 ;

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 9 décembre 2013, estimant la valeur vénale du terrain cadastré Section 6, N°748 à 3 400 € HT l'are ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en considération de la valeur vénale du terrain estimée par le Service des Domaines à 3 400 € HT l'are,

CONFIRME sa décision d'acquérir amiablement la parcelle cadastrée Section 6, N° 748/747, d'une superficie de 15,07 ares au prix de 6 500 € l'are, soit à 97 955 € hors frais de notaires ;

CONFIRME sa décision d'acquérir par voie d'expropriation la parcelle cadastrée Section 6 n°750/747, d'une superficie de 5,54 ares, contre une indemnité d'expropriation fixée à 6 500 € l'are, soit à 36 010 €, hors frais de notaire,

AUTORISE le Maire à signer les actes authentiques à intervenir devant le notaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 4 : Allocation de subventions

- **au Club Sportif de Reichstett - Section Handball**

Madame Maryvonne JOACHIM et Monsieur le Maire donnent les éléments d'information aux Conseillers. Au vu des éléments transmis par la Section Handball du C.S.R., et conformément à l'aide accordée par le Conseil Général ; il est proposé d'accorder une aide de 11 817 € (identique à celle allouée par le Conseil Général).

Vu le courrier adressé au Maire par le Président du Club Sportif de Reichstett ;

Vu les états justificatifs de dépenses et recettes joints à sa demande ;

Considérant que le Conseil Général accorde une aide de 11 817 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE, à titre de prise en charge des frais de déplacement et d'arbitrage pour le sport de « haut niveau », une aide exceptionnelle de 11 817 €, équivalente à celle accordée par le Conseil Général.

ADOpte PAR 20 VOIX POUR

Ne participent pas au vote, en raison de leurs fonctions au sein du Club Sportif de Reichstett, Messieurs Georges SCHULER, Eric MOINE et Madame Maryvonne JOACHIM.

- **Subvention à l'Association Française des sclérosés en plaques**

Vu la lettre de l'Association Française des Sclérosés en plaques ;

Vu l'aide financière accordée l'année dernière, qui s'élevait à 100 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une aide financière de 100 € à l'Association Française des Sclérosés en plaques.

ADOpte A L'UNANIMITE

• **Subvention à la coopérative de l'école maternelle Hay**

Madame Dominique DUTT, Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires, donne les explications.

Vu les projets culturels en langue régionale programmés dans les classes bilingues de l'école maternelle, et afin que les enfants des classes monolingues puissent également y participer ;

Considérant qu'il convient de prendre en charge une deuxième intervenante pour ces classes monolingues, dont le coût total sera de 940 € ;

Considérant que la coopérative de l'école prendra à sa charge environ la moitié de ces frais ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'apporter une contribution financière à ce projet à hauteur de 500 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 5 : Affaire du personnel

Le Maire explique qu'il s'agit de la transformation d'un emploi d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe en emploi d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe pour permettre l'avancement de grade d'un agent méritant.

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'un Adjoint administratif de 2^{ème} classe peut prétendre à un avancement au grade d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la modification du tableau des effectifs, en transformant un emploi d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe en emploi d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 6 : Prix du concours des maisons fleuries et des décorations de Noël

Monsieur le Maire et Monsieur Patrick ECKART exposent ce point. 76 lauréats ont été retenus par le jury. La remise des prix aura lieu le vendredi de cette semaine.

Vu le palmarès des maisons fleuries et des décorations de Noël 2013 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les prix conformément au tableau joint en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conseil Municipal du 17 février 2014

PRIX DES MAISONS FLEURIES ET DECORS DE NOEL 2013

NOM	ADRESSE	NOEL OU FLEURIES	CLASSEMENT	PRIX	CADEAU
BRAUN Charles	15 rue du Gal De Gaulle	NOEL	excellence	60	bon d'achat
KLEIN François	2 rue du Grand Ballon	NOEL	1° prix	45	bon d'achat
MUCKENSTURM Marcel	10 avenue d'Alsace	NOEL	1° prix	45	bon d'achat
MESSER Roger	35 rue du Canal	NOEL	1° prix	45	bon d'achat
SCHUTZ Claude	30a rue du Gal Leclerc	NOEL	2° prix	35	bon d'achat
BUCHER Claude	5 rue du Canal	NOEL	2° prix	35	bon d'achat
STURM Alain	14 rue du Gal De Gaulle	NOEL	2° prix	35	bon d'achat
ALTEWEI Pierre	37 rue du Canal	NOEL	3° prix	25	bon d'achat
GRADT Marlène	29 rue du Canal	NOEL	3° prix	25	bon d'achat
MAHLER Bernard	17 avenue des Vosges	NOEL	3° prix	25	bon d'achat
EBEL Violette	11 Impasse Grieg	NOEL	3° prix	25	bon d'achat
URBAN Marguerite	4 rue du Vieil Armand	NOEL	3° prix	25	bon d'achat
SCHWARTZ Marc	2 rue du Gal De Gaulle	NOEL	3° prix	25	bon d'achat
DIEBOLD André	21 rue de Mundolsheim	NOEL	3° prix	25	bon d'achat
DIEBOLD Robert	15 rue des Hirondelles	NOEL	remarqué	15	arrangement
BLAISON René	11 rue du Donon	NOEL	remarqué	15	arrangement
FREY Patrice	6 rue du Mt St Odile	NOEL	remarqué	15	arrangement
DELLISTE Georges	1 rue du Mt St Odile	NOEL	remarqué	15	arrangement
ZEISSLOFF Erna	2 rue des Rossignols	NOEL	remarqué	15	arrangement
CIASULLO Angelo	4 rue des Glaieuls	NOEL	remarqué	15	arrangement
OSTER Laurent	5 rue des Jardins	NOEL	remarqué	15	arrangement
OSTERTAG Siegfried	16 rue du Haut Barr	NOEL	1° prix	40	bon d'achat
FROEHLY Aline	19A rue Kloeck	NOEL	1° prix	40	bon d'achat
SCHMITT Daniel	1A rue des Muguets	NOEL	2° prix	30	bon d'achat
MULLER Sandra	2A rue des Muguets	NOEL	3° prix	25	bon d'achat
KIEFFER Roland	2 rue du Col du Bonhomme	FLEURIES	Excellence	70	bon d'achat
HENNIA Ali	8 rue de l'III	FLEURIES	Excellence	70	bon d'achat
MUCKENSTURM Marcel	10 avenue d'Alsace	FLEURIES	1° Prix	45	bon d'achat
EBEL Violette	11 rue Edouard Grieg	FLEURIES	1° Prix	45	bon d'achat
BOSTAETTER Charles	21 rue de Lorraine	FLEURIES	1° Prix	45	bon d'achat
OSTERTAG Patrick	41 rue du Canal	FLEURIES	2° Prix	40	bon d'achat
GOTTAR François	39 avenue d' Alsace	FLEURIES	2° Prix	40	bon d'achat
BORDISSER Eugène représenté par OSTERTAG Siegfried	7A rue de Mundolsheim	FLEURIES	2° Prix	40	bon d'achat
GEORGER Marie-Thérèse	38 rue Courbée	FLEURIES	2° Prix	40	bon d'achat
BLAISON René	11 rue du Donon	FLEURIES	2° Prix	40	bon d'achat
MROZ Félix	16 rue du Canal	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat
ECKERT Cyrille	26 rue du Haut Barr	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat
HEISSLER Francis	10 rue du Mt St Odile	FLEURIES	3° Pri x	30	bon d'achat
BASTIAN Fernand	13 rue de Lorraine	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat
ZIRNHELD Pierre	23 rue des Hirondelles	FLEURIES	3° Pri x	30	bon d'achat
MARING Charles	63 rue du Gal De Gaulle	FLEURIES	3° Pri x	30	bon d'achat
SCHOEFFTER Charles	5 rue du Markstein	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat

.../...

Conseil Municipal du 17 février 2014

DIEBOLD André	21 rue de Mundolsheim	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat
URBAN Robert	4 rue du Viel Armand	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat
BUCHER Claude	5 rue du Canal	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat
STREITH Jean-Paul	6 rue du Grand Ballon	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat
NISS Marcel	14 rue des Mésanges	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat
REINBOLT Christiane	51 rue du Gal de Gaulle	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat
MIERZYNSKI Alain	72 rue du Gal De Gaulle	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat
REHM Jean	4 rue de la Charbonnière	FLEURIES	3° Prix	30	bon d'achat
MARING Raymond	14 rue des Hirondelles	FLEURIES	Remarqué	15	arrangement
HILMACHER Jean-Pierre	17 rue du Champ du Feu	FLEURIES	Remarqué	15	arrangement
OSTERTAG Siegfried	16 rue du Haut Barr	FLEURIES	1° Prix	35	bon d'achat
SZCZEPANSKI Edmond	2B rue du Markstein	FLEURIES	1° Prix	35	bon d'achat
LE GALL Odette	2C rue du Markstein	FLEURIES	2° Prix	30	bon d'achat
DE CASTRO Antonio	3F rue de la Bruche	FLEURIES	2° Prix	30	bon d'achat
KLUGHERTZ Dominique	50 rue du Gal de Gaulle	FLEURIES	3° Prix	25	bon d'achat
BUPTO Denise	50A rue du Gal de Gaulle	FLEURIES	3° Prix	25	bon d'achat
RENEVILLE Michel	21 rue Claude Debussy	FLEURIES	1° Prix	35	bon d'achat
LAPP Patrick	11 rue Claude Debussy	FLEURIES	1° Prix	35	bon d'achat
HUBER Marie-Madeleine	13 rue Vieil Armand	FLEURIES	2° Prix	25	bon d'achat
SCHOEFFOLT Francine	1A rue des Muguets	FLEURIES	2° Prix	25	bon d'achat
SCHMITT Daniel	1A rue des Muguets	FLEURIES	3° Prix	20	bon d'achat
HECHLER Jean	8 rue du Brézouard	FLEURIES	3° Prix	20	bon d'achat
DIEBOLT Robert	15 rue des Hirondelles	FLEURIES	hors concours	15	arrangement
STROH André	44 rue Courbée	FLEURIES	hors concours	15	arrangement
SCHNEIDER Richard	7 rue des Glaïeuls	FLEURIES	hors concours	15	arrangement
MILENKOVIC Martine	rue de la Croix	FLEURIES	arrosage	15	arrangement
NEFF Gérard	rue des Primevères	FLEURIES	arrosage	15	arrangement
HEYMES Jeanne	rue de la Wantzenau	FLEURIES	arrosage	15	arrangement
KAST Claire	35 rue du Gal de Gaulle	FLEURIES	arrosage	15	arrangement
PATISSERIE HEITZ	rue Gal de Gaulle	FLEURIES /	commerce	15	arrangement
HOTEL L'ETRIER	rue Gal de Gaulle	FLEURIES /	commerce	15	arrangement
HOTEL AIGLE D'OR	rue de la Wantzenau	FLEURIES /	commerce	15	arrangement
BOULANGERIE HAUK	rue de la Wantzenau	FLEURIES /	commerce	15	arrangement
Mme LUTTMANN PRESSING	rue du Général Leclerc	FLEURIES /	commerce	15	arrangement

POINT 7 : Divers/informations diverses

- Communication : dossier Raffinerie

Le Maire donne quelques précisions sur le devenir du site de la Raffinerie. La société WAGRAM-TERMINAL continuera la distribution de produits finis. Par ailleurs deux permis de construire ont été déposés : l'un pour reconstruire les bureaux touchés par un incendie et l'autre pour une station de pompage.

Pour les terrains Waldstuecke, propriétés de PETROPLUS mais préemptés par la SAFER, une partie sera revendue, et notamment le terrain de foot dont la vente est proposée à la Commune.

Conseil Municipal du 17 février 2014

Pour la forêt : cette zone doit subsister. Tout projet porté par une collectivité devra obtenir au préalable le soutien de la Commune. Pour le reste, c'est un site de 650 hectares, dont 150 sont déjà vendus. Le reste doit demeurer à vocation industrielle, maintenant que la zone Seveso s'est réduite.

- Information sur le choix de l'aménageur de la ZAC Nord de REICHSTETT.

Monsieur Marcel BETETA et Monsieur le Maire présentent cette information.

3 offres sont parvenues à la Communauté Urbaine de Strasbourg: SERS, NEXITY et CIC.

Ces dossiers sont en cours d'examen dans les services communautaires. Le résultat de cet appel d'offres sera connu après les élections, notamment parce que le Vice-Président actuel, Monsieur Norbert REINHARD ne se représente pas.

Ce projet engage la Commune pour les décennies à venir. Il va falloir bien réfléchir et choisir la meilleure équipe qui répondra aux attentes de la municipalité.

Séance levée à 20 h 30